



## Comité Technique Local de la Direction des Finances Publiques du Val d'Oise du 17 octobre 2013

**Pour mémoire : répartition des sièges des organisations syndicales au CTL depuis les élections d'octobre 2011 : CGT 3 sièges, FO 3 sièges, Solidaires 4 sièges.  
Les avis du CTL ont une valeur consultative.**

Présents CGT : Lam Son Pham, Christophe Flaux, Michel Legall, Zahia Abdedaim, Sandrine Bitran.

Un Comité Technique Local s'est tenue à la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise le 17 octobre 2013 à la demande des organisations syndicales CGT, Solidaires et FO. L'ordre du jour était le suivant : 1) Approbation des PV des précédentes séances 2) Transformation du CDIF d'Ermont Vallée de Montmorency en bureau antenne du cadastre (BANT) rattaché au CDIF d'Ermont Plaine de France (pour avis) 3) Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie d'Argenteuil Municipale (pour avis) 4) Expérimentation de nouvelles modalités de gestion des moyens de renfort sur la période 2013/2014 (pour information) 5) Point sur le test de dématérialisation des déclarations 2042 (pour information) 6) Point sur la situation des services d'accueil dans le département (pour information) 7) Point sur la mise en œuvre du dispositif « zones urbaines sensibles » (pour information) 8) Questions diverses (pour information)

### **Point n°1 : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES**

Sans remettre en cause la qualité rédactionnelle de ces PV, la CGT a voté contre leur adoption à cause du délai qui s'est écoulé depuis ces Comités Techniques Locaux (avril 2013 pour le plus récent). Cela est révélateur de la charge de travail et du manque d'effectifs du service rédacteur. De plus, on ne peut pas fonctionner avec des PV qui sont fait 6 ou 7 mois après la réunion, même si cela est moins pire qu'à une époque, ce n'est pas un fonctionnement normal.

CGT : vote contre.

Les autres OS ont voté pour.

### **Point n°2 : TRANSFORMATION DU CDIF D'ERMONT VALLÉE DE MONTMORENCY EN BUREAU ANTENNE DU CADASTRE (BANT) RATTACHÉ AU CDIF D'ERMONT PLAINE DE FRANCE (POUR AVIS)**

La direction explique qu'un poste de A est vacant depuis longtemps sur le CDIF de VDM. Elle propose de redéployer ce poste de A sur le CDIF de Saint Leu la Forêt, ce qui ferait désormais du CDIF une antenne, et non plus un service à part entière. La direction nous précise que les deux CDIF VDM et PDF travaillent déjà en osmose, et que la taille réduite des effectifs du CDIF VDM ne justifie plus le maintien de deux postes de A dans ce service.

Pour la CGT, il n'est pas question d'entériner les vacances de postes, nombreuses dans le département, même par des redéploiements. En effet, même si cela ne supprime pas de poste au global, cela reviendrait à cautionner les vacances d'emplois, qui sont une des formes de la pénurie d'agents dans les services. La

## Compte rendu des élus CGT

mission CDIF a été bien malmenée ces dernières années (on se souvient des agents CDIF affectés en pôles pour la fusion CDI/CDIF, et qui sont souvent rapidement partis sous d'autres cieux, très déçus par le devenir de leur mission).

Au CDIF VDM, il devrait y avoir 2 inspecteurs et non un seul. La direction ferait mieux de s'interroger sur les raisons qui font que ce poste n'est pas demandé en mutation, et de mettre tout en œuvre pour le rendre attractif. Au lieu de cela, elle le redéploie, ce n'est pas une solution.

De plus, la CGT Finances Publiques 95 a souligné son inquiétude sur l'avenir du CDIF VDM dans les années à venir. Le directeur ne nous a pas rassuré en nous disant que la mission CDIF était à nouveau à l'étude avec la démarche stratégique, et que l'option qui avait été rejetée autrefois de faire une cellule cadastre au sein des SIP était à nouveau envisagée. De toute manière, depuis la fusion CDI/CDIF, les effectifs des CDIF n'ont cessé de fondre et l'avenir de ces services est menacé (on en saura plus prochainement quand la DG va dévoiler les mesures concrètes de la démarche stratégique).

Vote contre à l'unanimité des syndicats.

### **Point n°3 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRÉSORERIE D'ARGENTEUIL MUNICIPALE**

La direction consulte les représentants des personnels sur une modification des horaires d'ouverture au public du CFIP d'Argenteuil Municipale : la Trésorerie n'ouvrirait désormais qu'à 9h (au lieu de 8h25), la pause méridienne serait inchangée de 12h à 13h, et elle fermerait à 16h au lieu de 16h30 (elle ferme actuellement à 16h30 tous les jours sauf le vendredi : 16h). Selon la direction, les agents du poste sont favorables à ce changement. Le directeur argumente sur le fait que la Trésorerie est dans une situation difficile (eh, oui, on s'en doutait : quel service n'est pas en difficulté aujourd'hui !...), et que cet aménagement des horaires d'ouverture au public font passer le service de 35 heures d'ouverture au public par semaine à 30 heures, ce qui est le minimum légal pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Pour la CGT, la baisse des effectifs de la Trésorerie d'Argenteuil Municipale entraîne le besoin de trouver des marges de manœuvres pour les collègues. Nous comprenons très bien leur demande de réduire les heures d'ouverture au public. Cette problématique existe maintenant de plus en plus sur tous les sites du Val d'Oise, où les témoignages d'agents excédés de ne plus pouvoir assurer leurs missions correctement convergent vers une demande de réduction des heures d'ouverture au public.

Aussi, d'un point de vue des valeurs de la CGT, le service rendu aux usagers est très important.

C'est pourquoi, nous avons refusé de choisir entre les nécessités immédiates rencontrées par les agents (provoquées par les suppressions d'emplois) et une baisse du service public (supprimer 5 heures d'ouverture au public par semaine est un recul du service public, quelque soit le minimum légal). Nous avons voté « abstention » sur cette proposition de la direction.

Vote CGT : abstention.

Les autres syndicats ont voté pour.

Nous précisons ici que l'avis du CTL est purement consultatif, le directeur pouvant, au final, adopter une décision qui a fait l'objet d'un avis négatif du CTL. Au cas présent, notre vote « abstention » ne pouvait pas pénaliser les collègues qui sont favorables à cette mesure. Notre vote est un compromis, entre d'une part, notre volonté de ne pas aller à l'encontre des intérêts immédiats de nos collègues, et d'autre part nos valeurs de service public.

### **Point n°4 : CELLULE DEPARTEMENTALE DE RENFORT MISE EN PLACE EN SEPTEMBRE 2013**

Ce point a été mis à l'ordre du jour de ce CTL à la demande de l'ensemble des syndicats du département, suite à la mise en place par le directeur d'une cellule départementale de renfort, ce qui est une nouveauté et qui modifie les conditions de travail des agents ALD, et ERD/EDRA qui y sont affectés, ainsi que les conditions de travail des services renforcés.

## Compte rendu des élus CGT

La direction nous avait présenté cette cellule renfort en juillet, en question diverses lors d'une CAPL de mutation, en avançant l'argument suivant : le besoin de renfort à l'Est du département (Garges en particulier) est très fort, mais les agents ALD préfèrent pour la plupart être affectés à Cergy. La CGT avait alors réagi en répondant OK pour ne pas obliger les ALD à aller à Garges si ils ne le souhaitent pas, mais attention à la départementalisation des services, voire leur régionalisation, ce qui est dans les cartons de la politique de démarche stratégique de la DG.

Pour la CGT, la mise en place de cette cellule de renfort dans le Val d'Oise depuis septembre 2013, dont les bureaux sont installés à Cergy au Montaigne, présente en effet l'avantage, pour les agents ALD qui souhaitent une affectation à Cergy, de ne pas les obliger à faire des trajets plus importants pour se rendre sur leur lieu de travail, certes. Mais qu'en est-il de l'installation matérielle de ce service ? Qu'en est-il de ses missions, des liens avec les services qu'il renforce, de la responsabilité (désormais partagée ?) des chefs de services, des missions des services renforcés ? Qu'en est-il des droits à remboursements de frais des agents de la cellule renfort (ils n'ont pas tous le même statut : ALD, ERD ou EDRA) ? Qu'en est-il de la prime de mobilité des ERD/EDRA (s'ils ne changent pas d'affectation au bout de 3 mois, ils n'ont pas la prime majorée et ils perdent environ 300 euros sur leur paye mensuelle) ? Qu'en est-il des règles d'affectations sur cette cellule renfort ?

Voici une présentation des réponses de la direction que nous avons obtenues :

Au sujet des conditions matérielles de travail, « la torture du sablier », qui consiste à devoir attendre devant son écran, sur certaines applications et en particulier sur BDRP, que la fenêtre demandée s'ouvre correctement (cela peut durer 5 minute par fenêtre !...), la direction nous a répondu que l'aspect technique de cette question avait été confié à la CID, mais qu'aucune amélioration n'était raisonnablement attendue car BDRP n'est pas une application internet.

Au sujet du principe de la mise en place de la cellule renfort à Cergy, le directeur a justifié sa décision en mettant, entre autres, l'accent sur le stock des Avisirs à traiter, à Garges en particulier.

Nous précisons ici que les Avisirs étant des documents comportant des données très importantes pour la création des dossiers des redevables professionnels, cette situation de retard empêche de manière chronique la bonne tenue des fichiers BDRP et Médoc, ce qui génère un travail en aval pour régulariser les conséquences d'erreurs de codification des régimes d'imposition (taxations d'office à tort, par exemple). La situation est donc très critique dans les SIE concernés. La faute à qui, puisque la direction a supprimé pas loin de 1/3 des effectifs en une dizaine d'années dans certains SIE !

Le directeur insiste sur le fait que la cellule renfort n'est pas, selon, lui, une nouvelle structure ni une réforme. Ce ne serait rien de plus qu'une façon plus efficace de gérer les renforts, ce qui, selon lui, ne devait pas faire l'objet d'une consultation des représentants du personnel en CHSCT et en CTL. Ce service ne serait pas pérenne et correspondrait à une action pragmatique dans le but de trouver des marges de manœuvre face aux difficultés de certains services.

Pour la CGT, cette cellule de renfort est bien, au contraire, une nouvelle structure, pour la simple et bonne raison qu'elle n'existait pas jusqu'alors ! Nous avons fermement expliqué au directeur notre désaccord sur sa notion de « nouvelle structure » et d'absence de réforme, en lui rappelant ses obligations de consultation préalable des représentants du CHSCT et du CTL. La mise en place prochaine de la démarche stratégique, avec ses projets de départementalisations ou de régionalisations de certaines missions, pousse à être très méfiant vis-à-vis de toutes les réorganisations de services.

Au sujet des missions qui sont confiées à cette nouvelle cellule de renfort, les documents préparatoires à ce CTL étaient relativement complets.

La CGT a demandé si la mission renfort des professionnels était assortie d'un objectif chiffré de fiches de programmation 3909 (ces fiches sont rédigées en principe par les services de contrôle : pôles CE et cellules CSP. Elles concernent les dossiers présentant des incohérences importantes, dans le but de déclencher une procédure de contrôle sur place par un vérificateur dans l'entreprise). Cette question est d'autant plus fondée dans le contexte actuel, car il a été dit récemment aux PCE que le stock de fiches 3909 était insuffisant pour

## Compte rendu des élus CGT

le contrôle fiscal.

La direction nous a répondu par la négative : pas d'objectif chiffré de 3909 pour la cellule renfort.

Au sujet des indemnités de déplacement auxquelles peuvent prétendre les collègues de la cellule renfort, des témoignages de collègues nous ont appris qu'ils étaient de temps en temps obligés d'aller sur site pour certains travaux impossibles à faire à Cergy car certaines applications ne peuvent être connectées sur tous les départements, comme BDRP et Miriam. La CGT a donc demandé à la direction quelle était la règle appliquée en matière de remboursements de frais.

Le directeur nous a répondu que les règles habituelles étaient applicables à la cellule renfort dès lors que les collègues en font la demande.

Au sujet de la prime de mobilité des ERD/EDRA, la CGT a posé la question de savoir si la direction avait l'intention de faire bouger ces collègues, car ils le souhaitent, dans le but de bénéficier de la prime majorée des ERD/EDRA, qui constitue une partie importante de leur rémunération (300 € par mois pour certains).

Le directeur a répondu qu'ils étaient attentifs à faire une rotation des collègues concernés pour ne pas qu'ils soient pénalisés par la mise en place de la cellule de renfort à Cergy et les faire accéder à ce régime indemnitaire favorable. Le directeur nous a affirmé que le but de la mise en place de cette cellule renfort n'était pas de faire des économies sur les remboursements de frais, même s'il fallait tenir les budgets. La direction prévoit de faire une réunion des agents ERD/EDRA de la cellule départementale de renfort après les vacances de la Toussaint.

Contactez la CGT si vous rencontrez des problèmes dans la mise en œuvre de cette rotation ou sur tout autre problème.

Au sujet de la responsabilité des chefs de postes, la CGT a demandé comment cela devait se passer, en particulier dans le cas des renforts aux SPL et Hôpitaux.

La direction a répondu que le choix qu'elle avait fait était d'aider les SPL en amont du recouvrement en agissant uniquement sur la base tiers dans le but d'entraîner un recouvrement efficace et offensif. Des renforts sur la mission Régie ont été également effectués, mais selon le directeur, rien n'impacte la responsabilité des chefs de postes.

La CGT a insisté en demandant ce qui se passerait si la cellule renfort faisait des poursuites OTD, ce qui inquiète les agents. La direction a affirmé qu'elle était en cours de réflexion à ce sujet sans en dévoiler le contenu car elle n'avait pas décidé, à ce jour, de confier à la cellule renfort les poursuites SPL et Hôpitaux. Nous avons demandé que les chefs de postes soient prévenus à l'avance si cela était fait, pour qu'ils puissent s'organiser en amont.

Au sujet des règles d'affectation sur cette cellule renfort, la CGT a demandé si les agents pourraient demander à être affectés dans ce service lors des prochaines fiches de vœux.

Le directeur a répondu que non, car ce n'est selon lui, pas une nouvelle structure, mais juste une nouvelle façon de gérer les renforts ALD, ERD et EDRA.

A notre question « mais vous avez bien mis un Inspecteur Divisionnaire à la tête de ce service, donc c'est bien une nouvelle structure ? », le directeur a répondu qu'il avait mis un IDIV à la tête de la cellule pour que les agents aient un référent, ce qui fonctionnerait correctement d'après lui. Mais il a affirmé attendre ce que va décider la DG sur les statuts ERD/EDRA, qui devraient être fusionnés à l'avenir.

Le directeur a insisté sur le fait que certains postes étaient vacants, à Garges notamment, car personne ne les demandait, sous-entendu : « Si personne ne demande ces postes, que voulez-vous que je fasse ? ». Pour la CGT Finances Publiques 95, c'est la politique de suppressions d'emplois du ministère ces dernières années, qui explique en grande partie les vacances de postes : globalement, il manque des agents. Il n'y en a pas trop à un bout du département et pas assez à l'autre bout. Cette façon de voir le problème est tronquée. Par ailleurs, il faut peut-être rendre certains postes attractifs, par des primes ou des bonifications, comme celle prévue pour les ZUS (voir notre compte rendu concernant ce point mis à l'ordre du jour de ce CTL).

La CGT a demandé quand la direction comptait présenter aux représentants du personnel un point d'étape de cette cellule «non pérenne ».

## Compte rendu des élus CGT

La direction a répondu qu'elle ne savait pas, qu'il fallait d'abord faire régler le problème de 2700 défaillants professionnels sur les déclarations de résultats par la cellule renfort.

Donc, pour la CGT Finances Publiques 95, la cellule départementale de renfort est soi-disant « non pérenne », mais pour l'instant, elle existe, et sans aucune limite temporelle !

### **Point n°5 : NUMERISATION DES 2042**

Paragraphe en cours de rédaction, merci de votre patience.

### **Point n°6 : SITUATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC**

Ce point a été mis à l'ordre du jour de ce CTL à la demande de l'ensemble des syndicats du département, face à l'aggravation des conditions de travail des collègues des accueils de tout le Val d'Oise.

La direction nous a informé qu'une réunion de l'ensemble des chefs de service s'est déroulée début septembre pour évoquer le déroulement de la campagne des échéances d'automne.

La CGT Finances Publiques 95 a appuyé sur le fait que les agents d'accueil sont sollicités fortement pendant cette période d'échéances, dans les grands sites comme dans les Trésoreries, car, selon les témoignages des agents, « tout nous est tombé dessus cette année : crise économique, scandales politico-financiers (affaire Cahuzac entre autres...), hausses d'impôts, numérisation, retard de la sortie des avis, tout cela provoque une augmentation de la fréquentation ». Les contribuables se sont déplacés en nombre dans les sites pour des questions concernant soit le calcul de l'impôt ou pour demander des délais de paiement ou des problèmes de mensualités et autres...

La direction a reconnu que le nombre de mails est en très forte augmentation. Nous avons appuyé sur le fait que les contribuables envoient très facilement des mails à partir de leurs smart-phone, ce qui a tendance à se transformer en « chat », impossible à gérer avec les moyens actuels des services.

L'accueil physique de cette année est en train de dépasser fortement celui de l'année dernière avec de nombreuses demandes de renseignements. Il est difficile de continuer à recevoir autant de personnes en respectant les conditions de travail des agents d'accueil. Pour le directeur, la solution résiderait dans un meilleur respect des protocoles signés entre les SIP. Il a rappelé qu'après chaque échéance, les chefs de services des SIP doivent rencontrer les agents pour faire le bilan et parler des problématiques rencontrées.

Pour la CGT Finances Publiques 95, le principal problème est que les équipes accueil sont sous-dimensionnées, à cause des suppressions d'emplois opérées par la direction depuis de nombreuses années. De plus, tous les CFIP n'ont pas de protocole.

Sur notre insistance, le directeur s'est engagé à envoyer à chaque chef de service un message rappelant qu'il est normal que les agents travaillant à l'accueil puissent faire une pause après au moins deux heures de travail effectué et prendre une vraie pause méridienne d'au moins 45 minutes.

Nous avons fait part au DDFIP de deux souhaits de certains collègues : 1) pouvoir fermer au moins une demi-journée par semaine les accueils. Le Directeur nous a répondu que la décision lui revient (et non au préfet) et que ce n'est pas envisageable ; 2) allonger la durée de fermeture au public le midi (les accueils sont fermés de 12h15 à 13h30, mais les agents prennent dans les faits bien souvent moins de  $\frac{3}{4}$  d'heures pour déjeuner, car les derniers contribuables du matin sortent de réception vers 13h). Le directeur, qui dit comprendre les difficultés des agents, n'a pas donné de suite pour l'instant.

La direction a en revanche indiqué les suites qu'elle donnait aux fiches agressions (mail de soutien aux agents, courrier au contribuables, dépôts de plainte...). Pour la CGT Finances Publiques 95, ces fiches agressions ont un rôle révélateur des problèmes rencontrés au quotidien par les collègues. Mais, cela ne reflète pas complètement la réalité car certaines agressions, notamment verbales ne sont pas suivies de la rédaction d'une fiche agression. Pourtant, une insulte est bien une agression.

## Compte rendu des élus CGT

Le 15 octobre 2013, la totalité des agents de l'accueil de Cergy était en grève. C'est l'encadrement qui a assuré la réception du public, sous la houlette de la direction.

Pour la CGT Finances Publiques 95, la situation des agents d'accueil et de SIP s'aggrave, comme celle des autres services, mais aussi par l'augmentation de la fréquentation du public. La direction doit prendre en compte ces difficultés en mettant les moyens correspondants.

### **Point n°7 : DISPOSITIF ZUS**

Nous avons demandé que le dispositif ZUS (Zone Urbaine Sensible) soit mis à l'ordre du jour de ce CTL pour les raisons suivantes :

Depuis le 1er janvier 1995, les agents travaillant sur des sites implantés en ZUS peuvent prétendre à un Avantage Spécifique d'Avancement (ASA) à condition d'avoir travaillé effectivement pendant 3 années consécutivement sur le poste. Mais, ce dispositif n'avait jamais été appliqué jusqu'à ce jour, ce qui peut pénaliser les agents concernés jusqu'à quasiment 3 ans d'ancienneté !

La mesure sera donc appliquée rétroactivement suite à une circulaire d'application de la DG du 23 septembre 2013.

Les postes concernés sont : Bezons, Sarcelles Recette des Finances, Sarcelles Trésorerie, Garges Trésorerie Collectivités (fermée le 31/03/2010), la CID excentrée de Cergy Saint Christophe. Il existe un doute sur le site de l'ancienne trésorerie VO Amendes de la rue de l'Aven à Cergy Saint Christophe (la direction doit clarifier cela prochainement). L'avantage accordé est le suivant : les agents ayant accompli 3 ans au moins de services continus en ZUS ont droit à une bonification d'ancienneté d'un mois pour chacune de ces 3 années et une bonification d'ancienneté de deux mois par année de service continu (période de 12 mois et non année civile) au-delà de la 3ème année.

Nous avons publié les détails de tout cela sur :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Dispositif-ZUS-le-fait-du-prince.html>

Aujourd'hui, les agents ayant travaillé ou travaillant en ZUS se retrouvent à devoir justifier de leur lieu d'affectation, pouvant remonter jusqu'à 18 ans en arrière ! C'est un travail colossal, à la fois pour les agents qui devraient avoir bénéficié du dispositif dès son entrée en vigueur, mais aussi et surtout pour les collègues des services RH, qui vont devoir reconstituer les carrières de chaque agent pouvant prétendre à cette mesure. Pour la CGT, c'est inadmissible, la mesure aurait du être appliquée au fur-et-à-mesure depuis sa promulgation !

De plus, les agents doivent eux-même faire la demande, les services RH n'ayant pas les outils nécessaires pour recenser les agents bénéficiaires. Cela implique que chacun se renseigne sur les ZUS et remplisse la demande en fournissant ses arrêtés de nomination sur postes pour prouver son affectation.

De plus, pour la CGT, il est inadmissible que les effets pécuniaires soient retardés d'autant, mais encore plus inadmissible que les effets en terme de carrière aient été écartés : les agents partis à la retraite n'ont pas pu bénéficier des effets liés à cet avancement dans la liquidation de leur pension.

La CGT Finances Publiques a demandé au directeur général de préciser de façon claire comment s'opérera le versement des arriérés aux agents concernés.

Au cours du CTL du 17 octobre 2013, la CGT Finances Publiques 95 a demandé à la direction que les agents qui ne retrouvent pas leurs arrêtés de nominations ne soient pas écartés du dispositif, et que le service RH fasse alors tout ce qui est en son pouvoir pour rechercher individuellement les documents dans les dossiers des intéressés.

La direction nous a donné son accord, elle accepte de chercher dans le dossier des agents qui ont égaré leurs arrêtés de nomination, mais elle écarte toutefois que cette démarche soit systématique.

La DDFIP 95 a reçu à ce jour une trentaine de demandes, dont toutes n'ont pas été examinées en la forme. Ces demandes concernent essentiellement les sites de Bezons et Sarcelles. On ne sait pas si elles sont toutes complètes.

## Compte rendu des élus CGT

La CGT Finances Publiques a demandé que tous les agents soient destinataires d'un mail de la DDFIP Val d'Oise les prévenant de l'imminence du dispositif, afin que chaque agent concerné puisse faire la demande.

Quant à la priorité donnée par la DG aux dossiers déposés avant le 8 juillet 2013, pour la CGT Finances Publiques 95, c'est un problème d'équité, car la note d'application de la DG a été publiée le 23 septembre 2013. Pourquoi faudrait-il donc faire passer en priorité certains agents, qui, informés « par la bande » de l'imminence du dispositif, on déposé leur demande à l'aide d'un projet d'imprimé pas encore publié ? Agir ainsi, c'est donner la primeur à ceux qui veulent passer avant les autres. De plus, cette gestion des priorités entretient un flou sur l'éventualité que « les premiers seront servis, mais peut-être pas les dernier ».

15 ans après que le dispositif aurait du démarrer, ce n'est pas, de la part de la DG, une façon impartiale et professionnelle de rétablir les choses comme elles auraient du être faites.

### **Point n°8 : QUESTIONS DIVERSES**

#### **Chauffage de l'accueil de Cergy**

La direction nous a informé que le chauffage du bâtiment accueil de Cergy ne fonctionne pas à cause d'une fuite d'eau du système. Le dossier a été activé dès le printemps par la division BIL pour régler ce problème avec les assurances. Le 18 octobre 2013, une expertise par des entreprises est prévue (exploration des canalisations avec caméras).

La CGT Finances Publiques 95 avait veillé dès les premiers frimas d'automne à ce que les collègues soient dotés de convecteurs électriques. La direction nous a également informé qu'elle se servait des « aérothermes » (des bouches qui soufflent de l'air) pour réchauffer l'air ambiant à 24°. Des travaux sont possibles pour installer des souffleurs, mais il faut préalablement modifier l'ampérage du système électrique. A suivre...

#### **Problèmes de téléphone avec le fournisseur SFR**

Les problèmes de téléphone, qui concernent Cergy, Garges et Ermont, avaient été résolus, mais tout a sauté à nouveau hier. La connexion est en train d'être rétablie à nouveau. Les services concernés vont être dotés de téléphones mobiles dans les jours prochains.

#### **Coupure électrique sur Argenteuil CFIP**

Hier soir est survenue une coupure électrique sur le site du CFIP d'Argenteuil. L'origine du problème a été identifiée comme provenant du réseau électrique du CFIP et non de celui d'EDF. L'entreprise Bedier est intervenue sur place. C'est un ballon d'eau chaude au premier étage, qui a coulé sur des câbles électriques, qui ont été séchés et remis en service.

#### **Travaux du CFIP de Cergy**

Une communication de la DDFIP est actuellement au visa et sera publiée prochainement. La direction assure que le chantier avance bien : reste la pose des faux plafonds, d'isolants, de certaines parois. Le planning serait respecté pour une livraison début janvier. Cependant, le budget pour les tranches ultérieures du chantier ne sont pas débloqués.

Le directeur nous a affirmé que la suite du programme des travaux (intégration du Beloise et du Montaigne dans les locaux du CFIP) n'était pour l'instant pas assurée budgétairement et qu'une révision du projet en vue d'en abaisser le coût est nécessaire.

A suivre...

#### **Travaux de Saint Leu-la-Forêt**

Il s'agit du projet de travaux de mise en place du SIP avec intégration des services Impôts des Trésoreries de Saint Leu Franconville et Beauchamp-Taverny. Les budgets sont toujours en attente à la Centrale.

## Compte rendu des élus CGT

L'installation de l'autocom va être accélérée.

Les calibrages des équipes sont toujours à l'étude et les choses semblent se clarifier selon la direction, qui a demandé des précisions aux chefs de services concernés.

Quant aux aménagements pour personnes à mobilité réduite, une réflexion est toujours en cours et une rencontre avec l'agente concernée lui sera proposée pour savoir si elle choisit de rejoindre le SIP ou de rester dans son service actuel de Beauchamp-Taverny.

La date d'installation prévue va être reportée au 1er juillet 2014. Il ne sera ouvert qu'un seul pôle recouvrement pour des raisons de Codic entre les Trésoreries de Saint-Leu Franconville et Beauchamp-Taverny.

### **Travaux de Garges**

Il s'agit des travaux de remplacement des passerelles d'évacuation d'urgence, dont l'une s'est affaissée en septembre 2011. La direction vient de publier le marché public suite à des difficultés techniques. Elle a élargi la publication à la presse locale de façon à obtenir plus de propositions.

A suivre...

### **Note de la DDFIP 95 n° 115 du 07 octobre 2013 sur la situation budgétaire**

La CGT Finances Publiques 95 a demandé au directeur ce que signifiait le paragraphe : « *les dépenses de fluides, et en particulier de chauffage, dépassent également les prévisions en raison des conditions climatiques du début d'année et de évolutions des tarifs. La division BIL vous informera de l'ouverture de la période de chauffe* ».

La direction nous a répondu que cela signifiait que l'on attendait qu'il fasse froid pour chauffer.

La CGT Finances Publiques 95 a appelé l'attention du directeur sur le fait qu'il serait inadmissible que des agents travaillent dans des températures inférieures à celles conseillées pour les travaux de bureau (entre 20° et 24° préconisés).

Contactez-nous si des problèmes sont rencontrés sur les sites.

### **Rapprochement de la Trésorerie de Sarcelles à la RF de Sarcelles**

La CGT Finances Publiques 95 a demandé à la direction où en était le projet de rapprochement, souhaité par les agents suite aux problèmes rencontrés sur ces deux sites. En effet, un groupe de travail prévu le 20 septembre a été annulé.

La direction nous a répondu que le projet n'était pas remis en cause et que le groupe de travail sera programmé à nouveau prochainement.

La CGT Finances Publiques a insisté sur le problème des convoyeurs à la Recette des Finances, car leurs places sont constamment occupées par des véhicules mal garés. A cause de cela, les convoyeurs ne s'arrêtent pas à la RF de nombreuses fois. La direction nous a répondu que ce problème faisait l'objet de réflexions encore non abouties : faire rentrer leur véhicule dans le parking, intervenir avec un véhicule banalisé... Pour la CGT, c'est un gros problème, qui peut avoir des répercussions en matière de sécurité du site.

A suivre...

### **Problème de panne du logiciel de caisse à la Trésorerie de Sarcelles**

Lundi dernier, le logiciel de caisse de la Trésorerie de Sarcelles a « buggé ». La CGT Finances Publiques a demandé à la direction ce qui s'est passé, tout en déplorant le délai d'intervention de l'équipe informatique (5 jours !).

La direction nous a répondu que des problèmes avaient été rencontrés pour trouver les coordonnées du service de maintenance compétent.

En attendant, les collègues de la Recette des Finances ont participé à la réception du public de la Trésorerie, en plus de ces missions habituelles, ce qui vient impacter ces missions habituelles, ce qui n'est pas normal.

Pour nous contacter :

Par mail : [cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr)

Par téléphone : 01.30.75.72.06